SMART INVEST BON SRI Europe 5
dans Smart Invest Portfolio de AG Insurance
Exposition à 100% du montant net investi via un dépôt auprès de BNP Paribas Fortis

FLASH INVEST
Août 2014

Document promotionnel

BNP PARIBAS FORTIS | La banque et l'assurance d'un monde qui change

Assurance placement de AG Insurance (branche 23)

- Fonds d'investissement proposé dans Smart Invest Portfolio
- Investissement socialement responsable (ISR) certifié par Forum Ethibel
- 9 ans
- Montant net investi 100% protégé à l'échéance du fonds
- Profil défensif à dynamique
- Taxe de 2% sur la prime versée
  Pas de précompte mobilier (sous réserve de modifications ultérieures)

Vous recherchez une formule de placement qui vise à concilier engagement citoyen et performance financière? SMART INVEST BON SRI Europe 5 répond à vos attentes.

Ce fonds d'investissement socialement responsable lié au Smart Invest Portfolio, une assurance-vie (branche 23) de AG Insurance, vous permet en effet de mettre votre patrimoine au service d'un monde plus humain, plus équitable et plus durable, tout en visant un rendement potentiellement élevé.

1. **Investissement socialement responsable (ISR)**: vous visez le potentiel à long terme (9 ans) de l'**indice Ethical Europe Equity**, libellé en euro et composé de 30 actions européennes, sélectionnées sur base d'une combinaison de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et de critères financiers.
2. **Protection**: même en cas d'évolution défavorable de l'indice, le montant net investi (hors taxe et frais d'entrée) est **100% protégé au terme du fonds, sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de BNP Paribas Fortis SA**[1], institution financière auprès de laquelle est placé l'ensemble des montants nets investis. En cas de faillite ou de défaut de paiement du dépositaire, l'investisseur s'expose au risque de ne pas récupérer son capital à l'échéance.
3. **Rendement**: en cas d'évolution favorable de l'indice, votre plus-value sera égale à **90% de la performance de l'indice**, sans qu'aucun plafond ne vienne limiter votre potentiel de rendement.

Investissement ISR certifié par Forum Ethibel

Si vous attachez une grande importance à l'aspect éthique, durable et socialement responsable de vos choix d'investissement, la **certification par Forum Ethibel** vous offre une **double garantie**.

1. Vous avez la **certitude que les montants totaux versés sur dépôt sont investis de manière socio-éthique**, sous forme de crédits ou de participations dans des sociétés, instances ou projets à forts accents environnementaux et sociaux (les critères utilisés sont détaillés dans le certificat de Forum Ethibel). Ce remploi est en outre recontrôlé chaque année.
2. La plus-value est liée à l'évolution de l'indice Ethical Europe Equity dont la composition est soumise à des critères ESG et éthiques. **Tous les 3 mois, le respect de la méthodologie de sélection des actions est contrôlé et certifié par Forum Ethibel**.

Vous trouverez plus d'informations sur la certification du fonds SMART INVEST BON SRI Europe 5 et de l'indice Ethical Europe Equity sur le site www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > Produits structurés: informations > Assurances placements.

1. Rating de BNP Paribas Fortis SA: A2 (*negative outlook*) chez Moody's, A+ (*negative creditwatch*) chez Standard & Poor's et A+ (*stable outlook*) chez Fitch.
   Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation.

Imprimé sur du papier 100% recyclé

L'indice Ethical Europe Equity

L'indice Ethical Europe Equity est un nouvel indice développé par Solactive AG, à la demande des experts de BNP Paribas, en étroite collaboration avec VIGEO et Forum Ethibel.

- **VIGEO** est le premier expert européen de la performance responsable. Fondé en 2002, par Nicole Notat, VIGEO mesure les performances et les risques des entreprises au regard de six domaines de responsabilité sociale: environnement, droits humains, ressources humaines, engagement sociétal, comportement sur les marchés et gouvernance d'entreprise.
- **Forum Ethibel** est une association indépendante belge, créée en 1992 et reconnue en tant qu'expert de la notation, du contrôle indépendant et de la certification de produits répondant à des standards éthiques.
- **Solactive AG**, créé en 2007, est un fournisseur allemand d'indices des marchés financiers, spécialisé dans la création d'indices personnalisés.

Vous trouverez plus d'informations sur ces trois partenaires sur
www.vigeo.com
www.forumethibel.org
www.solactive.com

L'indice Ethical Europe Equity est composé de 30 actions européennes, sélectionnées selon une méthodologie rigoureuse parmi l'**ensemble des sociétés notées par VIGEO**. Sa composition est déterminée sur base d'une combinaison de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ainsi qu'éthiques, d'une part, et de critères financiers, d'autre part.
Pour coller à la réalité du marché, la composition de l'indice est revue tous les 3 mois et déterminée selon la méthodologie décrite en page 3.

Bon à savoir

Vous trouverez la composition de l'indice Ethical Europe Equity et pourrez en suivre l'évolution sur le site
www.structured-solutions.de/en/?s=ethical+europe+equity

Indice de type "Price"
L'indice Ethical Europe Equity est un indice de type "Price". Ceci implique que, par opposition à un indice de type "Total Return", les dividendes distribués par les actions qui le composent ne sont pas réinvestis dans l'indice et n'influent donc pas directement sur sa performance.

Composition de l'indice au 01.07.2014

#	Société	Pays	Secteur
1	Allianz SE	Allemagne	Assurance
2	BNP Paribas	France	Finance
3	Centrica	Royaume-Uni	Énergie
4	Corio	Pays-Bas	Immobilier
5	Delta Lloyd	Pays-Bas	Assurance
6	EDP-Energias de Portugal	Portugal	Énergie
7	Enagas	Espagne	Énergie
8	GDF Suez	France	Énergie
9	GlaxoSmithKline PLC	Royaume-Uni	Soins de santé
10	Intu Properties	Royaume-Uni	Immobilier
11	Munich Re	Allemagne	Assurance
12	National Grid PLC	Royaume-Uni	Énergie
13	Next	Royaume-Uni	Commerce de détail spécialisé
14	Nordea AB	Suède	Finance
15	Old Mutual	Royaume-Uni	Assurance
16	Red Electrica Corporacion	Espagne	Énergie
17	Repsol	Espagne	Énergie
18	Rexel	France	Commerce de détail spécialisé
19	Skanska B	Suède	Construction
20	Snam	Italie	Énergie
21	Swiss ReAssurance Company	Suisse	Assurance
22	TDC	Danmark	Télécom
23	Telefonica	Espagne	Télécom
24	Telenor	Norvège	Télécom
25	TeliaSonera AB	Suède	Télécom
26	Terna	Italie	Énergie
27	Tesco	Royaume-Uni	Distribution
28	Total	France	Énergie
29	Unibail - Rodamco	France	Immobilier
30	Zurich Financial Services	Suisse	Assurance

L'indice Ethical Europe Equity ayant été lancé le 16 avril 2013, le graphique ci-dessous est fondé sur l'évolution réelle de l'indice pour la période du 16 avril 2013 au 1er juillet 2014 et sur une simulation de performance pour la période antérieure. Cette simulation est basée sur l'univers global actuel figé de VIGEO sur lequel seuls les filtres financiers (seules données historiques objectives disponibles) ont été appliqués pour redéfinir, tous les 3 mois, la composition historique de l'indice.

Évolution comparée de l'indice Ethical Europe Equity et de l'indice EURO STOXX 50 (50 principales actions de la zone euro) sur les 5 dernières années (données rebasées à 100 au 01.07.2009)

Source: Bloomberg.
Données arrêtées au 1er juillet 2014.

Le 1er juillet 2014, l'indice Ethical Europe Equity a clôturé au niveau de 188,236.
Sur la période du 1er juillet 2009 au 1er juillet 2014, il a affiché un rendement actuariel de 8,48% (contre 5,87% pour l'indice EURO STOXX 50).

Les données du passé ne constituent en aucun cas une garantie pour l'avenir.

Méthodologie de la sélection des 30 actions composant l'indice

Univers d'investissement: sociétés notées par VIGEO

La base de notation Equitics® rassemble les analyses et opinions de VIGEO sur plus de 2.000 entreprises cotées, émetteurs obligataires et monétaires (sociétés non cotées, collectivités locales, institutions publiques) dans 6 domaines d'évaluation et sur 38 critères.
https://www.bnpparibasfortis.be/analyse_Vigeo

Première étape: sélection sur base d'un filtre ESG

Le premier filtre de la sélection consiste à ne retenir que les entreprises européennes affichant un score supérieur
1/ à la moyenne de leur secteur d'activité ET 2/ à la moyenne globale de l'univers d'investissement.

➡ **L'investisseur a la certitude que l'indice est composé d'entreprises comptant parmi les meilleures en termes de pratiques et de performances ESG.**

Deuxième étape: sélection sur base de critères financiers

Liquidité

Un premier filtre vise à privilégier les **sociétés les plus liquides** (sur base du volume moyen d'échange quotidien sur 20 jours).

Dividendes

Un deuxième filtre permet d'identifier les **sociétés distribuant des dividendes élevés**, en ne retenant que les actions présentant un rendement du dividende supérieur à 115% du rendement du dividende moyen des 50 plus grosses capitalisations boursières de la zone euro.

➡ **Les entreprises ainsi retenues se distinguent par leur liquidité boursière et leur solidité financière.**

Volatilité

Un dernier filtre permet d'identifier **les 30 actions les moins risquées**, en ne retenant que celles qui présentent les plus faibles volatilités historiques sur 6 mois.

La **pondération** de chacune de ces 30 actions est ensuite déterminée **en fonction de sa volatilité**. L'action la moins volatile aura ainsi le poids le plus important dans l'indice.

➡ **Cette sélection et la pondération qui en découle permettent de réduire au maximum la volatilité et donc le risque de l'indice.**

Troisième étape: contrôle sur base de critères éthiques

Un dernier filtre éthique, appliqué aux 30 actions retenues, vise à exclure et à remplacer les entreprises
- réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans le nucléaire,
- impliquées de façon majeure dans la production ou la distribution de produits et services liés aux jeux de hasard, au tabac et à l'armement,
- faisant l'objet de controverses majeures en matière de Droits de l'Homme ou du droit du travail au sens de l'Organisation Internationale du Travail,
- faisant l'objet de controverses environnementales majeures.

Contrôle indépendant

Chaque trimestre, la conformité de l'indice aux critères éthiques est contrôlée par Forum Ethibel, qui rend publiques ses déclarations de certification.

➡ **L'investisseur a la certitude que l'indice est composé d'entreprises répondant également aux critères éthiques spécifiquement établis pour l'indice.**

Volatilité

Les actions sont soumises à des mouvements de cours à la hausse et à la baisse. Ces variations peuvent être encadrées dans une fourchette de fluctuation qui mesure, en pourcentage, les écarts positifs et négatifs par rapport à une performance moyenne. En termes financiers, cet intervalle est exprimé par la notion de volatilité. Ainsi, dire qu'une action a une volatilité de 5% signifie que dans la majorité des cas observés, l'action évolue entre +5% et -5% autour de sa performance moyenne.

Conclusion

Cette méthodologie rigoureuse permet d'identifier les actions
- les plus éthiques, socialement responsables et durables,
- liquides, financièrement saines et solides puisque capables de distribuer des dividendes élevés, et
- relativement moins risquées puisque présentant une faible volatilité.

Pas de distribution de coupons périodiques

Bien qu'un des critères de sélection des actions composant l'indice porte sur les dividendes qu'elles distribuent, il convient de noter que l'investisseur ne bénéficie pas de ces dividendes.

90% de toute performance positive de l'indice

Le fonds SMART INVEST BON SRI Europe 5 poursuit un double objectif.

✔ **Retrouver 100% du montant net investi**.
Contrairement à un investissement direct en actions, vous n'avez pas de souci à vous faire à propos de votre capital investi puisque celui-ci (hors taxe et frais d'entrée) est totalement protégé au terme du fonds, sauf en cas de défaillance de BNP Paribas Fortis SA.

✔ **Réaliser une plus-value**.
La plus-value potentielle est associée à la performance de l'indice **Ethical Europe Equity**. Si cet indice a progressé au terme du fonds, votre plus-value sera égale à **90% de la hausse enregistrée**. En cas d'évolution nulle ou négative, aucune plus-value ne sera distribuée.

Mode de calcul de la plus-value au terme du fonds

La plus-value éventuelle est déterminée en trois étapes:

1. la **valeur finale** de l'indice est déterminée: elle est égale à la moyenne de 31 observations relevées à des dates prédéterminées, mensuellement réparties entre le 26 février 2021 et le 31 août 2023;
2. la **performance** de l'indice est alors calculée par rapport à sa **valeur initiale**, égale au cours de clôture de l'indice au 17 septembre 2014;
3. la **plus-value** est égale à 90% de toute performance positive ainsi déterminée.

Une fiscalité avantageuse

Selon la législation fiscale actuellement en vigueur en Belgique et sous réserve de modifications ultérieures, **pas de précompte mobilier** d'application sur ce fonds en cas de décès, rachat, transfert interne ou au terme du fonds.

Au terme du fonds, l'investisseur reçoit

100% du montant net investi (hors taxe et frais d'entrée) **+** **90% de la hausse de l'indice Ethical Europe Equity**

Exemples du mode de calcul de la plus-value

Ces exemples fictifs, donnés à titre purement illustratif du mode de calcul de la plus-value éventuelle, ne donnent aucune garantie ni aucune indication quant à la performance future.

Indice Ethical Europe Equity	Scénario négatif	Scénario neutre	Scénario positif
Valeur initiale	170	170	170
Valeur finale[3]	153	227	272
Performance réalisée	-10%	33,53%	60%
Plus-value égale à 90% de toute performance positive	/	33,53 x 90% = 30,18%	60 x 90% = 54%
Montant de liquidation du fonds	**100% du montant net investi[1] mais aucune plus-value, soit un rendement actuariel de -0,27%[2]**	**100% du montant net investi[1] + une plus-value de 30,18%, soit un rendement actuariel de 2,69%[2]**	**100% du montant net investi[1] + une plus-value de 54%, soit un rendement actuariel de 4,63%[2]**

1. Hors taxe et frais d'entrée 2. Hors taxe; frais d'entrée inclus
3. La valeur finale est égale à la moyenne des 31 observations mensuelles relevées à 31 dates prédéterminées, réparties entre le 26 février 2021 et le 31 août 2023.

Pour quel investisseur?

SMART INVEST BON SRI Europe 5 est conçu pour répondre aux attentes de l'investisseur qui:

- veut investir au minimum 2.500 EUR (hors taxe et frais d'entrée),
- dispose d'un horizon de placement suffisamment long (9 ans) pour viser un rendement attrayant,
- exige la garantie que son argent sera utilisé de manière socio-éthique et que son rendement sera associé à l'évolution de sociétés européennes triées sur base d'une combinaison de critères environnementaux, sociaux, de gouvernance et éthiques,
- souhaite participer au potentiel boursier de ces actions sans y investir directement et sans en percevoir les dividendes,
- entend néanmoins retrouver 100% du montant net investi (hors taxe et frais d'entrée) au terme du fonds, sauf en cas de défaillance de BNP Paribas Fortis SA.

SMART INVEST BON SRI Europe 5 est une formule de placement prioritairement destinée aux investisseurs présentant un profil **défensif à dynamique**. Elle peut néanmoins convenir, dans certaines limites, pour des investisseurs répondant à un autre profil.
Ce fonds d'investissement est offert à la souscription dans le cadre d'un Smart Invest Portfolio.

Smart Invest Portfolio

Description

Smart Invest Portfolio est une assurance-vie individuelle (branche 23), d'une durée indéterminée, liée à un ou plusieurs fonds d'investissement branche 23 d'une durée déterminée (**Smart Invest Bon**) et à un fonds d'investissement défensif (mais sans protection du capital) d'une durée indéterminée, **AG Life Cash Euro**, dénommé "fonds d'attente". La classe de risque de ce fonds est égale à 0, sur une échelle de 0 à 6 (6 étant la classe de risque la plus élevée).
Les fonds d'investissement qui arrivent à échéance dans le cadre du Smart Invest Portfolio ne sont pas directement payés sur le compte du client. Un transfert de fonds automatique est effectué vers le fonds d'attente, sauf instructions contraires du client.
Smart Invest Portfolio est scindé en 2 compartiments: un compartiment rassemblant les fonds sans engagement et un compartiment rassemblant les fonds avec engagements. Les fonds avec engagements sont des fonds qui, au moment de leur souscription, comportent des engagements déterminés quant à leur durée, leur montant ou leur taux de rendement. Pour chaque nouveau fonds Smart Invest Bon, il sera mentionné à quel compartiment le fonds appartient. Un compartiment est activé dès qu'un fonds d'investissement y est souscrit et reste actif aussi longtemps qu'au moins un fonds y est conservé.

Parties concernées
- Preneur d'assurance = personne qui conclut le contrat Smart Invest Portfolio
- Assuré = personne sur laquelle repose le risque de décès
- Assureur = AG Insurance sa
- Bénéficiaire en cas de décès de l'assuré = au choix

Chaque année, le preneur reçoit, par Smart Invest Portfolio qu'il a conclu, un relevé reprenant l'état de tous les fonds qui le composent.

Souscription

Souscription continue, par versement attribué à un ou plusieurs fonds Smart Invest Bon, **toujours pendant leur période de souscription**.
- **Souscription initiale**: minimum 2.500 EUR (hors taxe et frais d'entrée) à la conclusion du contrat Smart Invest Portfolio.
  Si plusieurs fonds sont commercialisés au même moment, ce montant peut être réparti librement entre ces fonds.
- **Inscriptions complémentaires**: après la conclusion du Smart Invest Portfolio, des versements supplémentaires, de minimum 2.500 EUR, peuvent être effectués dans le contrat. Si plusieurs fonds sont commercialisés au même moment, ce montant peut être réparti librement entre ces fonds.

Fiscalité

Taxe sur les assurances-vie: 2% sur tout montant versé (preneur d'assurance = personne physique résidant en Belgique).

Impôt sur les revenus: la fiscalité est fonction du compartiment dans lequel se trouve le fonds (voir rubrique "Description" en page 6).
- **Compartiment des fonds d'investissement sans engagement**: pas de précompte mobilier en cas de rachat ou de transfert interne vers un autre fonds du contrat Smart Invest Portfolio et ce, indépendamment de la durée.
- **Compartiment des fonds d'investissement avec engagements**: un précompte mobilier est éventuellement dû en cas de rachat ou de transfert interne endéans les 8 ans à compter de l'activation de ce compartiment. La date d'activation d'un compartiment est clairement renseignée dans les documents contractuels.

Ces informations sont basées sur la législation fiscale belge en vigueur au 01.08.2014 et peuvent évoluer dans le futur.

Remboursement

Rachat total ou partiel
Le preneur peut à tout moment demander un rachat total ou partiel de la réserve d'un ou plusieurs fonds, avec un minimum de 1.000 EUR par demande et à condition qu'un montant minimum de 1.000 EUR reste placé au niveau du contrat (dont 500 EUR par compartiment si les 2 compartiments sont actifs).
Frais de rachat
- À partir d'un fonds à durée déterminée: 1%, sauf pendant la dernière année ou à l'échéance du fonds (0%).
- À partir du fonds d'attente: 0%.

Transfert total ou partiel
Le preneur peut à tout moment transférer, en tout ou partie, les unités d'un fonds vers un nouveau fonds, proposé à la souscription dans le cadre du Smart Invest Portfolio.
Frais de transfert
- D'un fonds à durée déterminée vers un nouveau fonds à durée déterminée:
  - pas de frais à la sortie du fonds d'origine;
  - frais d'entrée dans le nouveau fonds.
- D'un fonds à durée déterminée vers le fonds d'attente AG Life Cash Euro:
  - frais de sortie de 1% sur la réserve transférée à partir du fonds d'origine;
  - pas de frais de sortie si le transfert survient durant la dernière année ou à l'échéance du fonds d'origine;
  - pas de frais d'entrée dans le fonds d'attente.
- Du fonds d'attente AG Life Cash Euro vers un nouveau fonds à durée déterminée:
  - pas de frais à la sortie du fonds d'attente;
  - frais d'entrée dans le nouveau fonds à durée déterminée.

Garantie

Garanties en cas de décès: valeur totale en euro de toutes les unités attribuées au contrat Smart Invest Portfolio et liées aux fonds d'investissement actifs ou en cours de constitution. Vous trouverez plus de détails sur la valorisation des unités dans les Conditions générales du Smart Invest Portfolio (article 10).

Couverture décès étendue gratuite: voir ci-dessous.

Une couverture décès étendue gratuite

Dans le cadre du Smart Invest Portfolio, le preneur d'assurance bénéficie automatiquement et gratuitement d'une couverture décès étendue, si les conditions suivantes sont réunies:
- l'assuré était âgé de moins de 68 ans à la conclusion du contrat;
- l'assuré est âgé de moins de 70 ans au moment du décès;
- le total des montants et des inscriptions complémentaires via paiement de prime et/ou transfert externe (hors taxe et frais d'entrée) versés dans des contrats Smart Invest Portfolio conclus sur la tête de l'assuré ne dépasse pas 375.000 EUR.

Le capital décès est alors au moins égal aux montants versés et aux inscriptions complémentaires via paiement de prime et/ou transfert externe (hors taxe et frais d'entrée) dans un fonds, diminués des éventuelles retenues. Vous trouverez plus d'infos sur la couverture décès étendue dans les Conditions générales (article 10).

Smart Invest Bon SRI Europe 5 dans Smart Invest Portfolio

Description

Smart Invest Bon SRI Europe 5 est un fonds d'investissement lié au Smart Invest Portfolio, une assurance-vie individuelle (branche 23) de AG Insurance (voir informations en page 5).

Compartiment: ce fonds sera compris dans le compartiment des fonds d'investissement sans engagement de votre Smart Invest Portfolio.

Durée et rendement
- Lancement du fonds: 17 septembre 2014.
- Terme du fonds: 18 septembre 2023.
- Rendement non garanti, associé à l'évolution de l'indice Ethical Europe Equity.
- Objectifs du fonds: protéger le montant net investi (hors taxe et frais d'entrée) à concurrence de 100% au terme et réaliser une éventuelle plus-value égale à 90% de toute évolution positive de l'indice Ethical Europe Equity.
- Valeur initiale de l'indice: cours de clôture du 17 septembre 2014.
- Valeur finale de l'indice: moyenne des cours de clôture relevés à 31 dates d'observation mensuellement réparties entre le 26 février 2021 et le 31 août 2023.

Souscription

Période de souscription: du 1er août au 29 août 2014 (sauf clôture anticipée).
Date ultime de paiement: 12 septembre 2014.
Montant minimal de souscription: voir rubrique "Souscription" du Smart Invest Portfolio, en page 5.
Valeur d'unité: 100 EUR.

Frais

Fiscalité
Taxe sur les assurances-vie: 2% (preneur d'assurance = personne physique).

Frais d'entrée: 2,50%.
Frais de gestion: maximum 1,50% sur base annuelle (inclus dans les valeurs d'unité).
Frais de sortie: pas de frais de sortie au terme ni en cas de décès.
Frais en cas de rachat ou de transfert: voir rubrique "Remboursement" en page 5.

Risque

La classe de risque du fonds Smart Invest Bon SRI Europe 5 au 01.08.2014 est estimée à III, sur une échelle de 0 à VI (VI correspondant au risque le plus élevé). Réévaluée chaque année, la classe de risque est susceptible d'évoluer avec le temps.

Principaux risques liés à un investissement dans Smart Invest Bon SRI Europe 5
- **Risque de crédit**: la protection du montant net au terme du fonds est organisée au moyen d'un dépôt des montants nets auprès de BNP Paribas Fortis SA. AG Insurance sa ne répond pas de la défaillance éventuelle de cette entreprise. En cas de faillite ou de défaut de paiement du dépositaire, l'investisseur s'expose au risque de ne pas récupérer son capital à l'échéance.
- **Risque d'investissement**: des investissements en produits dérivés sont également effectués. Ces produits dérivés consistent en l'échange (via des contrats de swap conclus avec des partenaires financiers spécialisés) de la majeure partie du rendement du dépôt auprès de BNP Paribas Fortis SA. La compagnie d'assurance ne répond pas de la défaillance éventuelle de toute contrepartie tenue à une obligation de paiement en faveur du fonds. Les conséquences éventuelles sont à charge du preneur d'assurance. Les contreparties tenues à une obligation de paiement en faveur du fonds ont au minimum un rating "investment grade" (minimum Baa3 chez Moody's, BBB- chez Standard & Poor's et BBB- chez Fitch) lors de la conclusion des contrats.
- **Risque sur le sous-jacent**: l'indice Ethical Europe Equity est un tout nouvel indice. Il ne dispose donc d'aucun historique. Composé de 30 actions, il est en outre moins diversifié que des indices boursiers tels que l'EURO STOXX 50 ou le STOXX EUROPE 600.
- **Risque de liquidité**: dans certaines circonstances exceptionnelles, la liquidation des unités du fonds pourrait être retardée ou suspendue.
- **Risque de fluctuation de la valeur du contrat**: la valeur d'une unité dépend de l'évolution de la valeur de l'actif sous-jacent, des taux d'intérêt et de la volatilité, et n'est jamais garantie. Le risque financier est entièrement et à chaque moment supporté par le preneur d'assurance. Par conséquent, cette valeur d'unité pourra être tant supérieure qu'inférieure à sa valeur de départ. De ce fait, en cas de rachat avant le terme du fonds, le preneur d'assurance doit être conscient qu'il ne récupérera éventuellement pas l'entièreté du montant net investi.

AG Insurance se réserve le droit, dans certaines circonstances, de liquider le fonds Smart Invest Bon SRI Europe 5 avant le terme prévu, ainsi que de modifier totalement ou partiellement le règlement de gestion. Vous trouverez plus détails à propos de cette éventualité et de ses conséquences pour le preneur d'assurance dans le règlement de gestion.

Vous obtiendrez plus d'informations à propos de cette assurance placement

dans toute **agence BNP Paribas Fortis**

sur simple appel au **02 433 41 31**

Consultez la "Fiche info financière Assurance-vie" décrivant les caractéristiques et les frais du Smart Invest Portfolio et le règlement de gestion décrivant les caractéristiques et les frais des fonds Smart Invest Bon SRI Europe 5 et AG Life Cash Euro, disponibles gratuitement dans toute agence BNP Paribas Fortis ainsi que sur le site www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > Produits structurés: informations > Assurances placements. C'est également sur ce site que la banque assurera un suivi mensuel de l'évolution du Smart Invest Bon SRI Europe 5 et communiquera, le cas échéant, aux investisseurs toute modification importante quant à son profil de risque et/ou à sa valeur.

Smart Invest Portfolio est un produit d'assurance-vie individuelle de AG Insurance sa, Bd E. Jacqmain 53, B-1000 Bruxelles, RPM Bruxelles, TVA BE 0404.494.849, proposé par BNP Paribas Fortis SA, Montagne du Parc 3 – 1000 Bruxelles, RPM Bruxelles, TVA BE 0403.199.702, inscrit et agissant comme agent d'assurance sous le numéro FSMA 25.879 A pour AG Insurance sa.

Ce document est une communication à caractère promotionnel, produite et distribuée par BNP Paribas Fortis sa. Il ne constitue ni du conseil en investissements ni de la recherche en investissements. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements.

08.2014 - Editeur responsable: A. Moenaert - BNP Paribas Fortis sa, Montagne du Parc 3, B-1000 Bruxelles - RPM Bruxelles - TVA BE 0403.199.702

Imprimé sur du papier 100% recyclé